Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00624 Publié le 12 novembre 2026

Arrêté n° AP-2026-DSF-2711 du 10 novembre 2026

Autorisant la mise à disposition d'une parcelle sur la commune de Kaala-Gomen, au profit de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 127/CP du 26 septembre 1991 relative à l'administration des intérêts patrimoniaux et domaniaux du territoire ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2020-715/GNC du 26 mai 2020 fixant les attributions et portant organisation des services de la direction des services fiscaux (DSF) ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0367 du 22 avril 2026 portant nomination de Mme Aurélia Lozach en qualité de directrice des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DSF-0662 du 26 août 2026 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté AP-2026-DSF-2131 du 25 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° AP-2026-DSF-1671 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature à la directrice, au directeur adjoint, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande formulée par l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, en date du 08 octobre 2026,

ARRETE

Article 1er : Est autorisée au profit de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie la mise à disposition, pour une durée de dix ans, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1a 40 ca environ (14 m x 40 m) portant sur le lot TV, (NIC : 4572-726157), section Paimboas-Ouémou, commune de Kaala-Gomen.

Cette parcelle est destinée à l'implantation d'une station de télécommunications dit « site mobile OUEMOU OPT ».

Article 2 : Les conditions de cette occupation seront fixées dans une convention de mise à disposition.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation La directrice des services fiscaux

AURÉLIA LOZACH

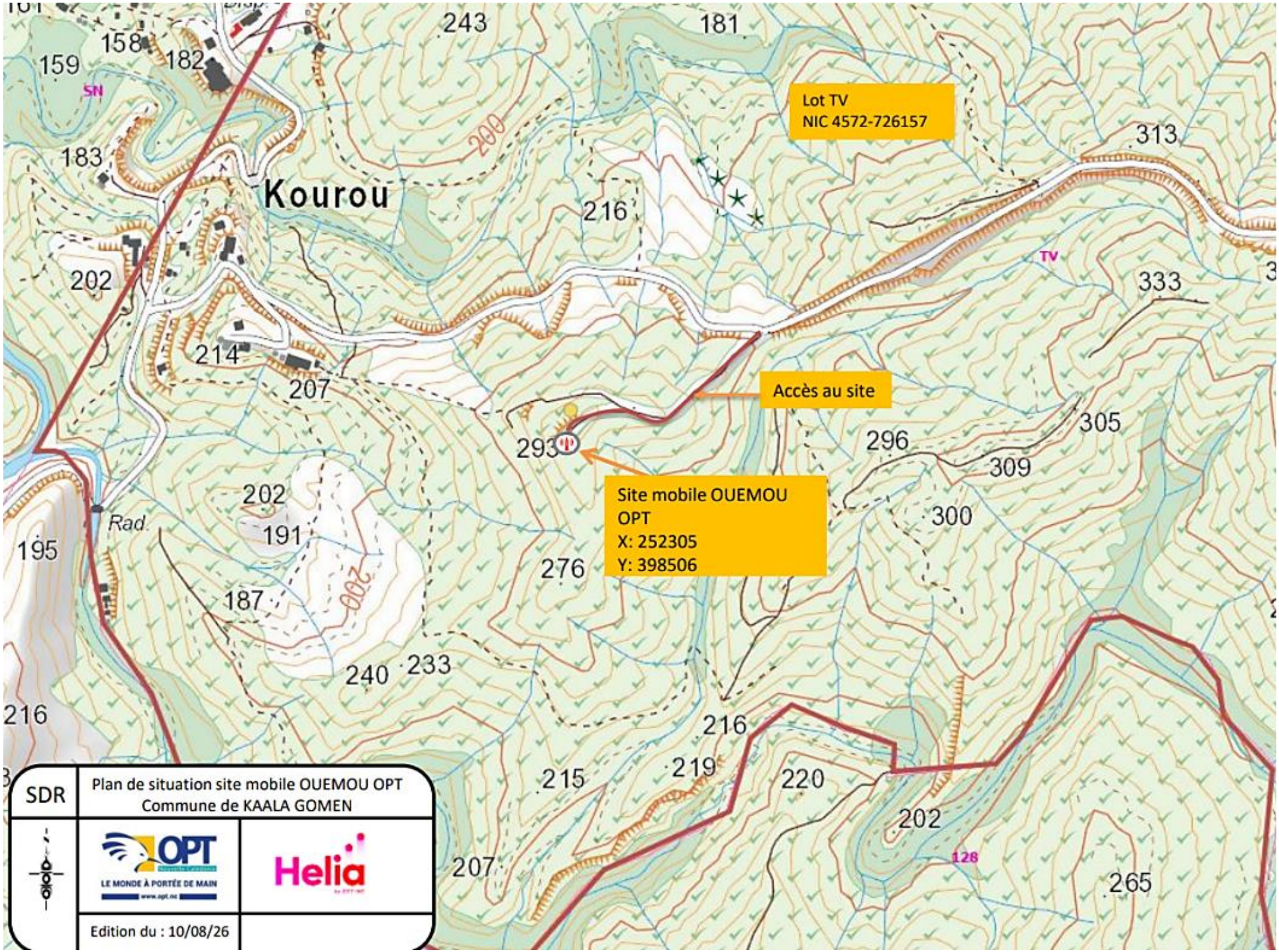
Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00624 Publié le 12 novembre 2026

Arrêté n° AP-2026-DSF-2711 du 10 novembre 2026

Autorisant la mise à disposition d'une parcelle sur la commune de Kaala-Gomen, au profit de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Annexe 1



Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie N° 2026-00624 du 12 novembre 2026